

Publié sur Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (https://www.haca.ma)

<u>Accueil</u> > Communiqué de presse relatif à la décision du CSCA n° 22-09 (17 juin 2009) portant retrait de l'autorisation de commercialisation du service a accès conditionnel « SHOW TIME» à la société « HK DISTRIBUTION »

<u>A</u> [1] <u>+A</u> [1]

Communiqué de presse relatif à la décision du CSCA n° 22-09 (17 juin 2009) portant retrait de l'autorisation de commercialisation du service a accès conditionnel « SHOW TIME» à la société « HK DISTRIBUTION »

24 juin 2009

Le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle -CSCA- a rendu, en date du **17** juin **2009**, sa décision n° **22-09** portant retrait de l'autorisation de commercialisation du service à accès conditionnel « **Show Time** » par la société « **HK Distribution** »..

Cette décision fait suite à une enquête effectuée par les services de la Haute Autorité, à l'issue de laquelle il s'est avéré que la société « **HK Distribution** » ne commercialise plus le service à accès conditionnel « **Show Time** », en raison du fait que le contrat de distribution la liant à la société « **Gulf DTH FZ_LLC** » n'a pas été renouvelé.

Considérant d'une part que la société « **HK DISTRIBUTION** » n'a pas informé la Haute Autorité de cette situation en temps opportun, ce qui est un manquement aux dispositions de la décision n°37-06 du 28 juin 2006 portant attribution de l'autorisation de commercialisation du service à accès conditionnel « **Show Time**» en faveur de la société susvisée, et constatant que cette dernière n'a pas pu à ce jour obtenir le renouvellement des droits de commercialisation du service en question, le CSCA a ordonné en conséquence le retrait avec effet immédiat de l'autorisation de commercialisation antérieurement attribuée en vertu de sa décision n°37-06.

Liens

[1] https://www.haca.ma/fr/javascript%3A%3B